

M. Gibson: Cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Bigg: Vous aurez l'occasion de parler plus tard. Je n'en ai plus que pour cinq minutes environ.

M. Aiken: Ils essaient de vous bloquer.

M. Bigg: Je m'en rends fort bien compte, mais je n'ai pas l'épiderme sensible. Les vents de l'Ouest et le froid du Nord-Ouest l'ont endurci, mais je ne tourne pas autour du pot. Je doute que le gouvernement actuel reconnaisse les traités des Indiens. Je vais bientôt me rasseoir mais si je ne disais pas ces choses, les pierres des chemins crieraient et porteraient témoignage. Nous devons commencer par reconnaître solennellement les traités des Indiens, si nous voulons qu'ils écoutent ce que nous avons à dire. Je les connais très bien. Assis, silencieux, ils écoutent; ils sont plus polis que nous. Ils écouteront le ministre et son sous-ministre, mais ils les écouteront encore mieux si le gouvernement leur donnait l'assurance que leurs traités seront respectés. Si vous donnez à entendre que les traités signés par la «Grande mère blanche» en Angleterre n'ont aucune signification, aucune validité, vous n'arriverez jamais à rien.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il terminé ses observations?

M. Bigg: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je rappelle au député que le débat actuel a trait au dépôt de documents. Les remarques du député devraient se restreindre à ce sujet.

M. Bigg: Je ne vois pas bien pourquoi le député demanderait le dépôt de documents à moins d'avoir un but bien précis. Je pense qu'il veut tout simplement essayer de montrer aux Indiens que nous sommes de bonne foi. Or, la meilleure garantie de notre bonne foi dans ce domaine consiste à reconnaître les traités indiens. On sait ce que j'entends par là, sinon ce serait bien dommage. Je veux parler des droits des Indiens.

Permettez-moi de vous expliquer à ma façon bien particulière la situation. S'il n'y a rien dans ces documents qui puisse nuire aux Indiens, qu'on les rende publics. Sinon, qu'on nous mette au courant. Bien des documents interministériels ne devraient pas être divulgués. La publication de certaines questions délicates pourrait se révéler préjudiciable aux Indiens. Ils n'ont pas confiance en nous actuel-

lement. Que deux groupes d'hommes blancs se réunissent pour discuter, cela ne leur dit rien qui vaille.

Je ne critiquerai pas le gouvernement de ne pas avoir déposé ces documents si l'on peut m'en donner une raison valable. Je ne serais pas difficile à convaincre et pas trop mécontent d'une telle décision, car selon moi, certaines choses doivent rester secrètes.

Le débat m'a donné une magnifique occasion de parler des raisons qui ont sans doute poussé le député de Skeena à présenter sa motion. Les Indiens du Canada sont très inquiets et même s'ils se montrent polis à l'égard des ministres fédéraux et provinciaux, je puis assurer la Chambre qu'ils sont profondément troublés.

• (5.50 p.m.)

Nous parlons d'égalité. Il ne suffit pas d'en parler à ces gens. Nous devons leur prouver avec assurance et habileté que nous y croyons. A huis clos, nous parlons d'améliorer leur statut. Cette façon de faire laisse entendre qu'ils ne sont pas égaux et que leur statut n'est pas bien défini. A moins de leur donner la preuve que nous avons l'intention d'honorer leurs traités, ils auront raison de se méfier de nous. La solution à l'ensemble du problème tient dans la question des traités. Je parle ainsi parce que j'ai travaillé 57 ans avec ces gens et parce que je les aime. Je n'aurais pas pris la peine de faire un discours aujourd'hui si je n'avais voulu dire les faits comme ils sont. Nous devons convaincre le peuple indien que nous avons l'intention de respecter les traités aussi démodés qu'ils soient. Ils ont rempli leurs obligations en vertu des traités et si nous ne les rencontrons pas pour discuter des traités, ils sauront que nous avons failli aux ententes. Nous devons les rencontrer comme ont fait nos ancêtres et prendre envers eux un engagement solennel. Si nous ne faisons pas cela d'abord, à mon avis, nous n'accomplirons rien.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, la croyance dans le libre accès aux documents d'État est fondée sur le principe que le contrôle monopolisateur de l'information, qu'une politique de silence est en fait véritablement réactionnaire et antidémocratique. Elle engendre la méfiance et le mépris pour la fonction publique et les ministères de l'État. Toutefois, je ne préconise pas la théorie de «l'accès ouvert» qui confierait virtuellement tous les dossiers de l'État, quels qu'ils soient, aux regards du public en tout temps. Ce principe nie la liberté d'exprimer sa pensée; or des attitudes inquisitoriales ne